



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Nancy, le 13 mars 2019

La rectrice de la région académique Grand Est  
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de madame et messieurs les directeurs  
académiques de l'éducation nationale

Le chef de division  
L. SEYER

DPAE/4

Division des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

**Objet** : Appel à candidature pour le recrutement de personnels faisant fonction au poste d'adjoint au chef d'établissement.

**P. jointes** : - Dossier de candidature ;  
- Dossier de renouvellement de candidature.

Dossier suivi par  
Chloé COLLIN  
Téléphone  
03.83.86.22.71

Il est régulièrement fait appel à des personnels qui, bien que ne relevant pas du corps des personnels de direction, peuvent occuper des fonctions d'adjoint de chef d'établissement (en collège, lycée et lycée professionnel). Ils exercent alors en qualité de « faisant fonction » pour une durée variant de quelques mois à une année scolaire complète.

#### **Personnels concernés**

- les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré,
- les personnels d'éducation,
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférence,
- les personnels de catégorie A appartenant à un corps d'administration relevant du ministère de l'éducation nationale,

et répondant aux conditions d'exigibilité pour l'une des opérations suivantes :

- concours des personnels de direction,
- détachement dans le corps des personnels de direction,
- liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction.

Les candidats intéressés sont invités à consulter le site ministériel, dans la rubrique « personnels de direction » afin de vérifier ces conditions.

#### **Les postes**

Les personnels faisant fonction sont nommés soit pour effectuer des remplacements en cours d'année, soit sur les postes qui, à l'issue des opérations collectives de mobilité annuelle (mouvement des personnels titulaires, affectation des stagiaires, liste d'aptitude, détachement), n'ont pu être pourvus.

Mél.

ce.dpae@ac-nancy-metz.fr

2, rue Philippe de Gueldres  
C.O. n° 30013  
54035 Nancy Cedex

Téléphone standard  
03.83.86.20.20

Accueil du public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 16h30

### **Le statut**

Les personnels restent titulaires de leur poste et relèvent toujours de leur corps d'origine, dont ils perçoivent la rémunération principale. Ils sont de même concernés par les opérations afférentes à leurs corps (mouvement, promotion d'échelon ...). Les missions exercées au titre de faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement sont temporaires et provisoires. Elles ne sont pas créatrices de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

Les candidats retenus pourront se voir proposer un poste, en fonction de leurs vœux et des besoins de l'institution.

La mobilité géographique constitue dans cette optique un atout et multiplie les chances de se voir confier une mission.

### **Dépôt des candidatures**

Le dossier de candidature (voir pièces jointes) accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum sera adressé sous couvert du supérieur hiérarchique auprès de la DSDEN référente pour avis motivé et retour au bureau DPAE 4 au plus tard le 30 avril 2019.

Une copie de la candidature devra également être adressée par mail à l'adresse suivante : [ce.dpae@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dpae@ac-nancy-metz.fr)

### **Informations complémentaires**

Les personnels ayant déjà effectué une demande au titre de l'année 2018-2019 et dont la candidature n'a pas été retenue doivent renouveler leur candidature à l'aide du dossier de renouvellement de candidature (voir pièces jointes) pour l'année 2019-2020.



Florence ROBINE